



### Contacts :

+ Rapide : par courriel depuis votre espace « ameli.pro »

Par tél : 3608 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Par courrier : Assurance maladie de la Côte d'Or -CS 34548-21045 DIJON cedex

DATE : 8 FEVRIER 2021

## Suivi de l'isolement et visite à domicile Covid : organisation en Côte-d'Or et réponses à vos questions

Depuis le 20 janvier, une visite à domicile réalisée par un IDEL est proposée lors de l'appel téléphonique de l'Assurance Maladie aux patients positifs Covid.

Cette visite s'inscrit dans la stratégie renforcée « Tester, Alerter, Protéger », pour améliorer le suivi de l'isolement des personnes Covid+ et mieux contenir les chaînes de contamination.

**Avec cette visite, vous aidez les patients à réussir leur isolement en leur délivrant des conseils sanitaires et d'organisation de la vie quotidienne. C'est également l'occasion d'effectuer un test aux autres membres du foyer.**

### Objectifs et organisation de la visite

---

Les modalités pratiques de ce dispositif en Côte-d'Or (déroulé de la visite, modalités de mise en relation patient/infirmier...) sont présentées [dans un webinaire disponible en replay \(Youtube\)](#).

Une « foire aux questions » est également disponible à la fin du diaporama disponible [dans cet article sur ameli](#).

N'hésitez pas à contacter votre délégué(e) de l'Assurance Maladie si besoin !

### Facturation

---

Rappel des consignes de facturation : consulter [ce En Direct](#)



Retrouvez toutes les informations utiles à votre profession sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr)